

Un outil gratuit et public, proposé par le Cerema

Aider les collectivités à **lever leurs blocages** liés au recyclage du foncier à l'abandon. Un outil qui oriente vers les bons acteurs, les financements et stratégies à suivre selon chaque situation.

Quels types de foncier à l'abandon ? N'importe quel espace qui a été urbanisé (donc en partie imperméabilisé ou pollué) qui a perdu son usage, et qui ne se renouvelle pas seul (logement, activité, renaturation, etc.), tous types de friches.



UNE DÉMARCHE SIMPLE, EN 4 ÉTAPES

1 Prise de contact

Rendez vous sur notre site www.urbanvitaliz.fr.

Remplissez le formulaire en ligne (5-10 min) en y ajoutant d'éventuels documents sur le site que vous souhaitez réhabiliter.



2 Approfondissement

Nous convenons d'un appel qui permet de rentrer dans le détail de vos besoins, des démarches déjà faites etc.

Nous clarifions ensemble les blocages à dépasser.

3 Etudes

L'équipe étudie vos éléments et flèche des acteurs-ressource et leur contact, des procédures, des stratégies de résolution, des financements, etc.

Cela peut prendre quelques semaines (produit en construction).

4 Recommandations

Vous retrouvez nos suggestions via l'outil UrbanVitaliz.

Vous êtes libres de ne pas suivre ces recommandations, et/ou de nous recontacter pour plus d'informations ou d'autres demandes.



Comment maîtriser la destination d'un site ?

- Outils réglementaires (préemption, sursis à statuer, emplacement réservé...)
- Financements disponibles
- Actions pour trouver un repreneur

Comment acheter une friche dont le propriétaire ne répond pas ?

- Comment trouver les informations nécessaires
- Stratégie de contact du propriétaire
- Acteurs conseils et leur contact

Quels financements selon l'état de mon site et l'usage envisagé ?

- Financements disponibles
- Acteurs pouvant apporter une aide et leur contact (SAFER, Agence de l'Eau, DDT, etc.)

UN SERVICE PUBLIC GRATUIT FINANÇÉ PAR :



Contact : friches@beta.gouv.fr - www.urbanvitaliz.fr